

ACCUEIL ET URGENCE PSY

CUMP 16

Cellule d'Urgence
Médico-
Psychologique

CHc
EPSM CHARENTE





CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE DE LA CHARENTE

Centre hospitalier Camille Claudel
17, rue Camille Claudel - CS 90025
16400 LA COURONNE

ÉQUIPE

- Dr Anna MOUSNIER, médecin psychiatre, référente de la CUMP 16
- Barthélémy NAY, cadre de santé, coordonnateur de la CUMP 16
- Roselyne ROBERT-DURUP, IDE
- Sandrine BARRAUD, AMA

MISSIONS

- Appui technique en situation sanitaire exceptionnelle ;
- Prise en charge immédiate et post-immédiate de personnes indiquées et témoins lors d'évènements à fort potentiel traumatique ;
- Soins psychologiques aux sauveteurs et professionnels ;
- Consultations de psycho-traumatologie d'évènements récents ;
- Formation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Instruction n° DGS/VSS2/2017/7 du 6 janvier 2017 relative à l'organisation de la prise en charge de l'urgence médicopsychologique ;
- Décret n° 2016-1327 du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles ;
- Arrêté du 24 février 2014 relatif aux modalités d'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et aux conditions de participation des personnels et des professionnels à une cellule d'urgence médico-psychologique ;
- Arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique ;
- Instruction du gouvernement du 14 avril 2016 relative à la déclinaison territoriale de la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme.

DÉCLENCHEMENT

- SAMU 15 ;
- Préfet (ORSEC - NOVI) ;
- Directeur général de l'ARS (ORSAN)

QUAND ?

- Évènement à fort retentissement psychologique collectif ;
- Attentat ;
- Catastrophe naturelle ;
- Accident collectif.

POUR QUI ?

- Personnes impliquées ou témoins ;
- Équipes médicales et sauveteurs.

POURQUOI ?

- Prévenir l'installation de pathologies psychiatriques chroniques et notamment l'ESPT (état de stress post-traumatique) ;
- Réduire la charge émotionnelle (prise en charge de l'état de stress aigu) ;
- Traiter les blessures psychiques rapidement ;
- Préparer les relais thérapeutiques ultérieurs.

L'ESPT C'EST QUOI ?

Le diagnostic d'état de stress aigu peut être posé de 3 jours à 1 mois après l'exposition à un ou des évènement(s) traumatiques(s).

Après un mois, on parle d'état de stress post-traumatique (ESPT).

Symptômes :

- souvenirs intrusifs (angoissants, récurrents et non désirés, flashback) ;
- évitements (essayer d'éviter de penser ou parler de l'évènement traumatisant, éviter les lieux, les activités ou les personnes rappelant l'évènement) ;
- hyperstimulation / modifications émotionnelles (hypervigilance, réactions de sursaut, conduites à risque, troubles du sommeil, difficultés de concentration, irritabilité, colère, comportement agressif, culpabilité, honte écrasante, pensées négatives sur soi ou les autres, problèmes de mémoire, difficultés à maintenir les relations étroites, sentiment de détachement, manque d'intérêt, difficulté à vivre des émotions positives).

Régulation
SAMU
Centre 15



Coordination du
dispositif CUMP

7j/7 24h/24

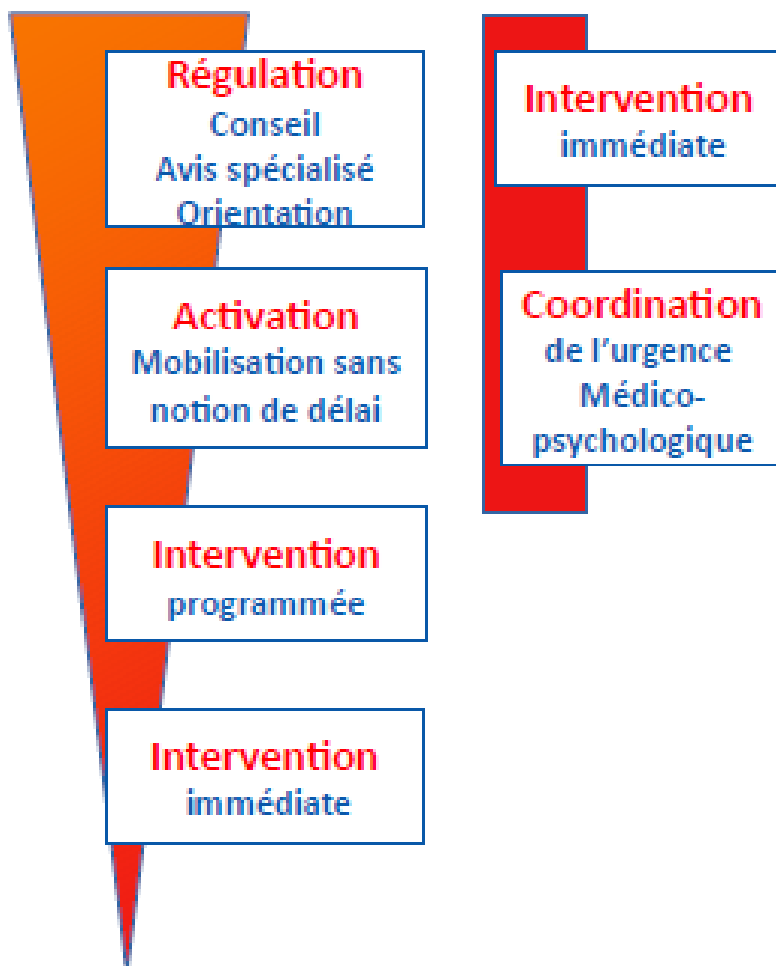


ALERTE



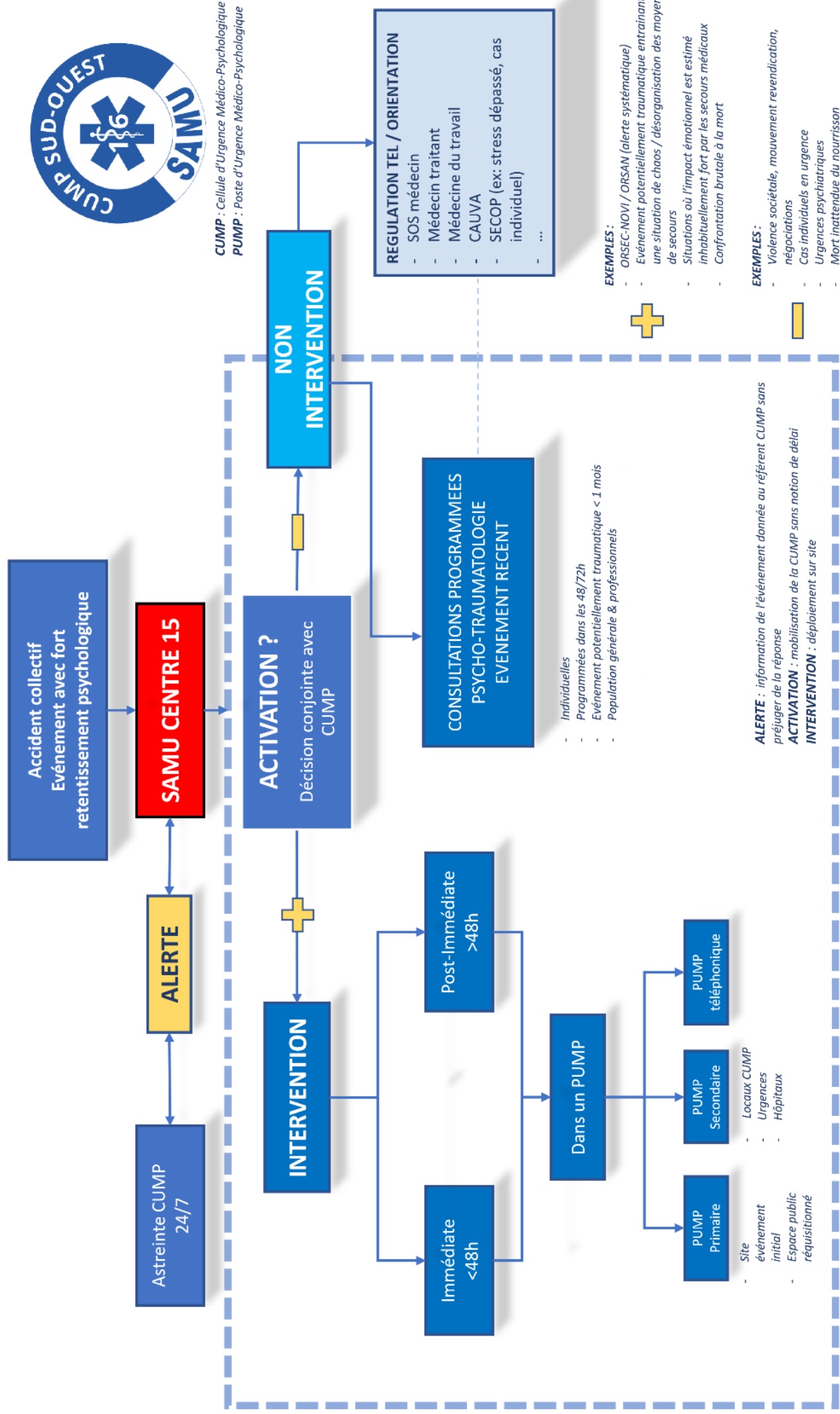
Hors SSE*

SSE*



*SSE : Situation Sanitaire Exceptionnelle

Comment la CUMP est déclenchée



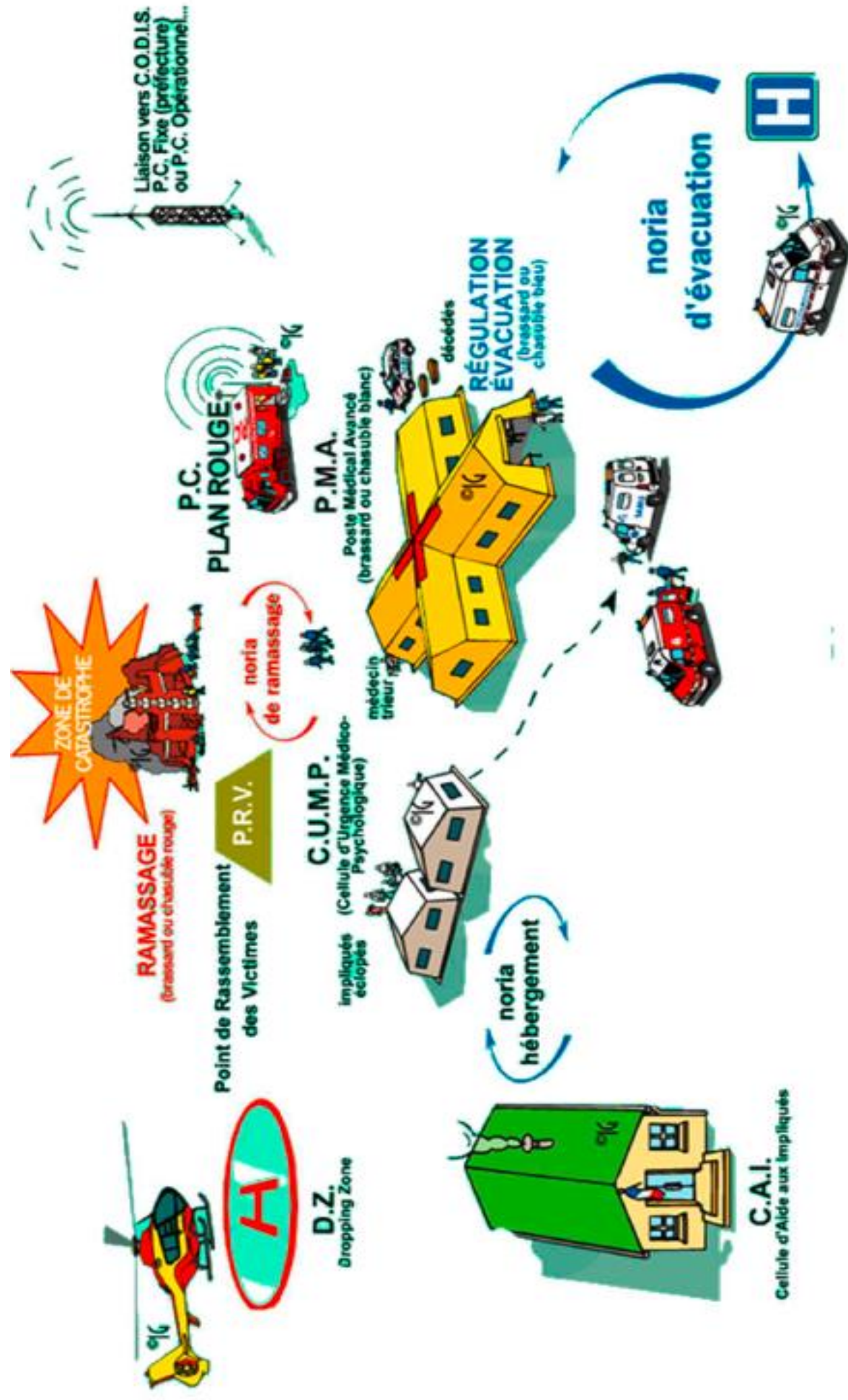
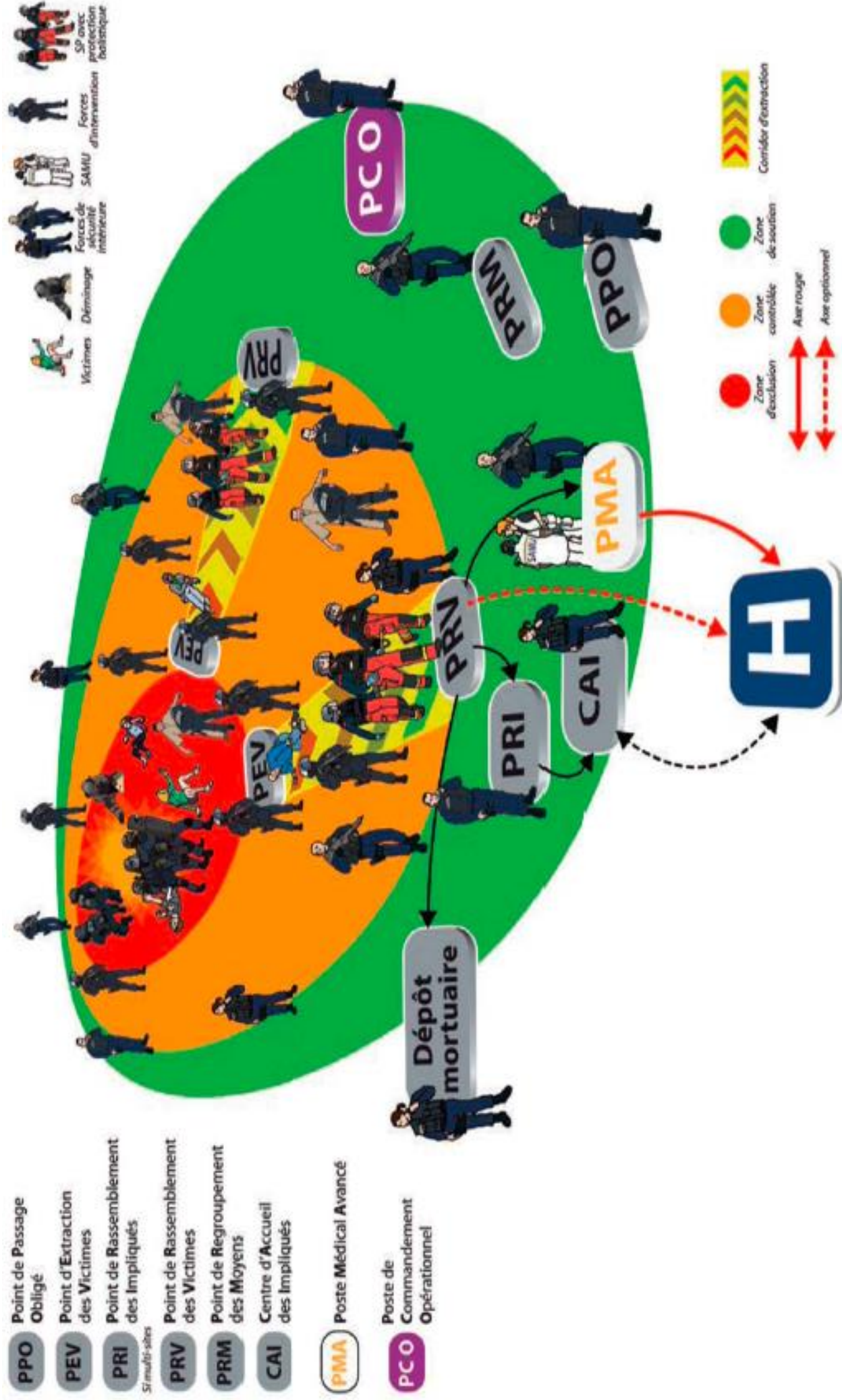


Schéma de déploiement du dispositif

Schéma de déploiement du dispositif NOVI attentat



LEXIQUE

AASC Associations agréées de sécurité civile

AMU Aide médicale urgente

ANTARES Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours

ARS Agence régionale de santé

C3D Cellule 3ème dimension

CAF Centre d'accueil des familles

CAI Centre d'accueil des impliqués

CCAS Centre communal de l'action sociale

CGCT Code général des collectivités territoriales

CGGD Commandant de groupement de gendarmerie départementale

CIAB Cellule interministérielle d'aide aux victimes

CIC Cellule interministérielle de crise ou Centre d'information et de commandement de la police

CIP Cellule d'information du public

CLAV Comité local d'aide aux victimes

COD Centre opérationnel départemental

CODIS Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours

COGIC Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises

COIS Commandant des opérations d'intervention spécialisée

COPG Commandant des opérations de police et de gendarmerie

COPJ Commandant des opérations de la police judiciaire

CORG Centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie

CORRUSS Centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales

COS Commandant des opérations de secours

COZ Centre opérationnel de zone

CROSS Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

CRRA Centre de réception et de régulation des appels du SAMU

CSI Code de la sécurité intérieure

CSP Code de la santé publique

CTA Centre de traitement des alertes du SIS

CUMP Cellule d'urgence médico-psychologique

DDCS Direction départementale de la cohésion sociale

DDPP Direction départementale de la protection des populations
DDSP Direction départementale de la sécurité publique
DDTM Direction départementale des territoires et de la mer
DMD Délégué militaire départemental
DO Directeur des opérations
DSI Directeur des secours incendie
DSM Directeur des secours médicaux
DZ Drop zone
FGTI Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions
FSI Force de sécurité intérieure
GGD Groupement de gendarmerie départementale
GN Gendarmerie nationale
IML Institut médico-légal
INPT Infrastructure nationale partagée des transmissions
ISIS Intranet sécurisé interministériel pour la synergie gouvernementale
LV Liste des victimes
NOVI Secours à de nombreuses victimes
NRBC-E Nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosif
ODL Officier de liaison
OGZDS Officier général de la zone de défense et de sécurité
OPJ Officier de police judiciaire
ORSAN Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles
ORSEC Organisation de la réponse de sécurité civile
PC service Poste de commandement de service
PCO Poste de commandement opérationnel
PEV Point d'extraction des victimes
PMA Poste médical avancé
PN Police nationale
PPO Point de passage obligé
PRM Point de regroupement des moyens
PRV Point de rassemblement des victimes
PUMP Poste d'urgence médico-psychologique
OTIAD Organisation territoriale interarmées de défense



SAMU Service d'aide médicale urgente

SIDPC Service interministériel de défense et de protection civile

SINUS Système d'information numérique standardisé

SIS Service d'incendie et de secours

SIVIC Système d'information des victimes

SMPA Service médico-psychologique des armées

SMUR Service mobile d'urgence et de réanimation

SSA Service de santé des armées

SSSM Service de santé et de secours médical du SIS

SVI Serveur vocal interactif

SYNERGI Système numérique d'échange, de remontée et de gestion des informations

TIAC Toxi-infection alimentaire collective

UA Urgence absolue

UIVC Unité d'identification des victimes de catastrophe

UR Urgence relative

VO Visite officielle

ZDS Zone de défense et de sécurité



Cellule d'Urgence Médico-Psychologique de la Charente

Centre hospitalier Camille Claudel
17, rue Camille Claudel
CS 90025
16400 LA COURONNE

